

## **Décret rédigé par les 6ème:**

### **Sujet :**

*« Un parlement des enfants en faveur de l'accueil d'élèves à besoins spécifiques ou en situation de handicap à l'école. »*

### **Décret :**

Les enfants handicapés moteurs ne savent pas monter et descendre les escaliers.

Il faut donc installer un ascenseur (avec un code) dans UNE école par commune (en fonction du nombre d'habitants) ainsi que des toilettes adaptées. (plus larges, plus hautes, ...)

Il faut également engager une personne spécialisée dans l'aide aux personnes pour gérer le quotidien des enfants. (Toilettes, ...)

Il y aura une amende pour les communes en cas de non-respect du décret.

## **Décret rédigé par les 6ème:**

### **Sujet :**

*« Un parlement des enfants en faveur de l'accueil d'élèves à besoins spécifiques ou en situation de handicap à l'école. »*

### **Décret :**

Les enfants handicapés moteurs ne savent pas monter et descendre les escaliers.

Il faut donc installer un ascenseur (avec un code) dans UNE école par commune (en fonction du nombre d'habitants) ainsi que des toilettes adaptées. (plus larges, plus hautes, ...)

Il faut également engager une personne spécialisée dans l'aide aux personnes pour gérer le quotidien des enfants. (Toilettes, ...)

Il y aura une amende pour les communes en cas de non-respect du décret.

## **Décret rédigé par les 6ème:**

### **Sujet :**

*« Un parlement des enfants en faveur de l'accueil d'élèves à besoins spécifiques ou en situation de handicap à l'école. »*

### **Décret :**

Les enfants handicapés moteurs ne savent pas monter et descendre les escaliers.

Il faut donc installer un ascenseur (avec un code) dans UNE école par commune (en fonction du nombre d'habitants) ainsi que des toilettes adaptées. (plus larges, plus hautes, ...)

Il faut également engager une personne spécialisée dans l'aide aux personnes pour gérer le quotidien des enfants. (Toilettes, ...)

Il y aura une amende pour les communes en cas de non-respect du décret.